



Yacht Club des Sablettes

Fédération Française de Voile
Ligue SUD de Voile

TROPHEE DES SOLITAIRES

9-10 OCTOBRE 2021

1. AUTORITE ORGANISATRICE

Le Yacht Club des Sablettes

2. REGLES APPLICABLES

La régata sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile :
Les règles de course à la voile (RCV) 2021-2024, y compris les prescriptions de la FFVoile
Les règles de classe
Cet avis de course
Les instructions de course type et leurs annexes

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régata est ouverte à : tous les bateaux des classes Yole OK, Europe, ILCA (Laser), Finn.

Seuls les concurrents ayant satisfait à l'obligation de présentation d'un « pass sanitaire » pourront participer à la compétition.

Les concurrents résidant en France doivent être titulaires d'une licence FFVoile :
d'une licence ClubFFVoile mention «compétition» attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
ou d'une licence ClubFFVoile mention «adhésion» ou «pratique» accompagnée du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
d'une autorisation parentale pour les mineurs,
si nécessaire, de l'autorisation de port de publicité,
du certificat de jauge ou de conformité.

4. INSCRIPTIONS ET DROITS A PAYER

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée à la pandémie, les inscriptions se feront uniquement via le site internet www.ycsablettes.org, ainsi que le paiement des droits d'inscription.

Un lien vers le produit AwoO sera accessible dès le 25 septembre 2021.

Délai : au plus tard le 08 octobre 2021 à 17h00

Les droits requis sont les suivants :

Inscription régata		Montant
En avance : inlus	Jusqu'au 06 octobre 2021	20 €
Dernière minute :	les 07 et 08 octobre 2021	30 €

Secrétariat : du mardi au samedi de 9h00 à 11h45 à la base nautique de St Elme.

Samedi 9 octobre : un émargement sera mis en place à proximité du tableau officiel pour la confirmation des inscriptions de 8h00 à 11h00 sur la plage devant la base nautique de Saint Elme, Venez avec votre stylo, pass sanitaire exigé.

Yacht Club des Sablettes

Fédération Française de Voile
Ligue SUD de Voile

5. PROGRAMME

Date	Heure	Pass Sanitaire Exigé
09/10/21	8h – 11h	Confirmation des inscriptions : émargement en extérieur
	13h30	1 ^{er} signal d'avertissement
	16h30	Dernier signal d'avertissement du jour*
10/10/21	10h00	1 ^{er} signal d'avertissement
	15h00	Dernier signal d'avertissement du jour*

*Port du masque et respect de la distanciation sociale dès le retour à terre.
Accès dans le bâtiment de la base nautique interdit. (Vestiaires et douches fermés).
*les heures du dernier signal d'avertissement pourront évoluer pour s'adapter aux conditions du jour.
Pour chaque jour, 4 courses max sont prévues.*

6. INSTRUCTIONS DE COURSES

Les instructions de course seront :

- affichées selon la Prescription Fédérale
- disponibles sur le site internet: le 09 octobre 2021

7. PARCOURS

Les parcours seront de type construit : trapèze ou banane

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

Deux courses devront être validées pour valider la compétition.

Quand trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de des scores dans toutes les courses.

Quand quatre à sept ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant la plus mauvaise course.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

6 coupes seront distribuées comme suit :

- Premier de l'intersérie, tous sauf ILCA (Laser)
- Premier en ILCA7 (Laser standard)
- Premier en ILCA6 (Laser radial)- Homme
- Première en ILCA6 (Laser radial)- Femme
- Premier en ILCA4 (Laser 4.7)- Homme
- Première en ILCA4 (Laser 4.7)- Femme

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).